

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT**

PROGRAMME LIFE

PROJET INT/92/017/

**FONDS D'INITIATIVES LOCALES
POUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN**

(F.I.L.E.U.)

DEVELOPPEMENT MONDIAL

2739

**CONSULTATION NATIONALE SUR L'AMELIORATION
DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN AU SENEGAL
25 ET 26 NOVEMBRE 1994
HOTEL INDEPENDANCE DE DAKAR**

**DOCUMENT n° 2 - DEROULEMENT DES ATELIERS : 1, 2, 3
* RESULTATS DES ATELIERS : 1, 2, 3
* SYNTHESE DES RESULTATS DES TROIS ATELIERS**

**DOCUMENT ELABORE PAR :
Mouhamadou Bachir GAYE,
Coordonnateur du Programme Life**

AVEC LE CONCOURS DE :
- Sellé NDIAYE
- Abdoulaye DIALLO
- Maléye DIOP
- Aziz FALL
- Fodé SAKHO
- Malick COLY

SOMMAIRE :

| | Pages |
|--|-------|
| - Lettre d'invitation | 2 |
| - Objectifs de la Consultation Nationale | 5 |
| - Programme de travail | 8 |
| - Déroulement des travaux relatifs à la Consultation Nationale | 11 |
| - Annexes | 23 |

Consultation Nationale sur l'Environnement Urbain au Sénégal 25 et 26 Nov. 1994
Cérémonie d'ouverture : Hymne sur l'Environnement chanté par les
élèves de l'Association S.O.S. Environnement



Consultation Nationale sur l'Environnement Urbain au Sénégal 25 et 26 Nov. 1994
Atelier n° 1 : Identification et Hiérarchisation des Problèmes
d'Environnement Urbain au Sénégal



Consultation Nationale sur l'Environnement Urbain au Sénégal 25 et 26 Nov. 1995
 Atelier n° 1 : Identification et Hiérarchisation des Critères de Sélection



Maires participants à l'atelier n° 1



11 NOV. 1994

Le Représentant Résident
du P.N.U.D. à Dakar

à Monsieur le Gouverneur de
la Région de Tambacounda

Monsieur le Gouverneur,

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) a mis en place, pour les pays en Développement, après la Conférence de Rio sur la Terre en Juin 1992, un nouveau programme dénommé : Programme "Life" (Local Initiative Facility for Urban Environment).

Ce programme s'exécute actuellement dans huit pays : Thaïlande, Pakistan, Brésil, Jamaïque, Egypte, Maroc, Tanzanie et bientôt Sénégal.

Le programme Life, qui a pour ambition de contribuer à l'amélioration de l'environnement dans les villes, se fixe les objectifs suivants :

- promouvoir le dialogue et la collaboration entre les acteurs urbains pour améliorer l'environnement urbain de manière à renforcer la capacité des institutions locales.
Les acteurs urbains qui ont été identifiés sont : les Communautés de Base : Associations de Quartiers : Femmes, Hommes et Jeunes, Organisations non-Gouvernementales (O.N.G.), Autorités Municipales, Secteur Privé, Ressources Humaines Scientifiques et Techniques, Bailleurs de Fonds Bilatéraux et Multilatéraux.
- financer de petits projets dans les quartiers défavorisés des villes pour améliorer les conditions de vie des populations. Aussi, le P.N.U.D., lance un appel au Secteur Privé et aux Bailleurs de Fonds Bilatéraux et Multilatéraux afin que des contributions additionnelles viennent renforcer la dotation financière initiale fournie par le P.N.U.D.



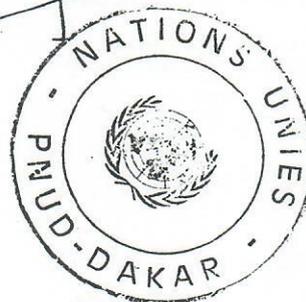
Pour procéder au lancement de ce nouveau programme au Sénégal et mettre sur pied le fonds d'appui aux initiatives locales pour l'environnement urbain, une Consultation Nationale sur l'Environnement Urbain aura lieu les 25 et 26 Novembre 1994 à l'Hôtel Indépendance de Dakar.

A cet effet, je vous prie, **Monsieur le Gouverneur**, de bien vouloir demander, au Président de l'Association la plus dynamique dans le domaine de la préservation et de l'amélioration de l'environnement urbain, de participer à la manifestation précitée.

Veillez agréer, **Monsieur le Gouverneur**, l'assurance de ma haute considération.

P.J. : - Objectifs de la Consultation Nationale
- Programme.

Le Représentant ~~Résident~~ du P.N.U.D.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT MONDIAL

PROGRAMME LIFE

Consultation Nationale sur l'Environnement

Urbain au Sénégal

Lancement du Programme "LIFE" et Mise en Place
du Fonds d'Appui aux Initiatives
Locales pour l'Environnement Urbain (F.I.L.E.U.)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0

I - CONTEXTE GENERAL :

Le Monde s'urbanise jour après jour d'une façon inquiétante. On estime que près de la moitié de la population mondiale vivra dans les centres urbains d'ici l'an 2000. En chiffres absolus, la population urbaine mondiale atteindra 3,2 milliards d'habitants en l'an 2000 et 5,5 milliards en l'an 2025.

Quant aux pays en voie de développement, ils abriteront 71 % de la population urbaine mondiale en l'an 2000 et 80 % en l'an 2025 si les tendances constatées se confirment.

Aujourd'hui, plus de 600 millions de personnes vivent dans les zones urbaines des pays en voie de développement dans des logements et dans des quartiers spontanés qui constituent une menace pour la Santé et pour la vie de ceux qui y vivent.

Par ailleurs, il a été estimé que 18 villes atteindront 10 millions d'habitants dans les pays en développement en l'an 2000.

Malgré tous les problèmes rencontrés dans les villes des pays en voie de développement et qui ont pour noms : pauvreté urbaine, conditions de vie difficiles, surpeuplement, chômage, sous-emploi, insuffisance des services et infrastructures de base (accès limité à l'eau et à l'assainissement), insuffisance de la gestion des déchets solides et liquides, dégradation de l'environnement, banditisme, toxicomanie, les villes des pays en développement fournissent quand même 60 % du produit national brut (P.N.B) de ces pays. Ainsi, elles apparaissent comme des centres de production, d'échange, d'innovation et de créativité populaire qui fournissent des emplois dont le nombre peut encore être amélioré si des réformes de politiques économiques vigoureuses et réalistes étaient appliquées.

C'est devant ce tableau sombre des problèmes urbains et surtout ceux liés à la dégradation de l'environnement dans les villes que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), après la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement en Juin 1992, a décidé de mettre sur pied, dans huit pays (Thaïlande, Pakistan, Brésil, Jamaïque, Maroc, Egypte, Tanzanie, Sénégal), un nouveau fonds (F.I.L.E.U.) pour appuyer les initiatives locales qui contribueront à améliorer l'environnement urbain.

II - Objectifs du fonds (F.I.L.E.U.) et de la Consultation Nationale :

Le programme "Life" se fixe comme objectif majeur :

- la promotion du dialogue, de la collaboration, au niveau local, entre les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG), les municipalités, le Secteur Privé et les ressources humaines, scientifiques et techniques nationales, pour améliorer l'environnement urbain de manière à renforcer la capacité des institutions locales. Il se fixe également, comme objectif, la lutte contre la pauvreté urbaine.

Pour aider à la concrétisation des objectifs précités, le Programme des Nations Unies pour le Développement a mis en place une enveloppe financière initiale (appelée fonds d'initiatives locales pour l'environnement urbain) destinée à appuyer les initiatives locales qui améliorent l'environnement urbain et lance un appel aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'au Secteur Privé afin que des contributions supplémentaires viennent renforcer le Fonds d'appui aux initiatives locales pour l'environnement urbain au Sénégal.

C'est dans ce contexte qu'une Consultation Nationale sera organisée les 25 et 26 Novembre 1994, à l'Hôtel Indépendance de Dakar, pour procéder à la mise en place au Sénégal, du Programme "Life" et du Fonds d'initiatives locales pour l'environnement urbain.

Cette Consultation regroupera : les autorités municipales (regroupées au sein de l'association des Maires du Sénégal), les organisations non-gouvernementales (O.N.G.), les communautés de base urbaines (associations de quartiers, groupements d'hommes, de femmes et de jeunes), le Secteur Privé, les Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les représentants de l'Etat, des consultants, des Chercheurs et Professeurs d'Université.

La Consultation Nationale sur l'Environnement Urbain se fixe les objectifs suivants :

- a) promouvoir le dialogue et la concertation au niveau des acteurs locaux du programme life que sont : les Communautés de base, les O.N.G., les Communes, le Secteur Privé, les Ressources Scientifiques et Techniques Nationales, les Bailleurs de Fonds bilatéraux et multilatéraux. Il s'agit de favoriser la rencontre des différents acteurs pour qu'ils se connaissent, s'apprécient, travaillent ensemble et acceptent de mettre en commun leurs moyens pour faire face aux problèmes de l'environnement urbain.

- b) déterminer les priorités d'intervention du programme Life dans les secteurs qui relèvent de l'environnement urbain, grâce à un consensus. Il s'agit, pour les différents acteurs urbains identifiés plus haut, de fixer, après discussion, concertation, les problèmes prioritaires d'environnement urbain qui doivent recevoir, en priorité, un financement du Fonds d'initiative locale pour l'environnement ; à ce sujet et pour faciliter la discussion, le Programme des Nations Unies pour le Développement a identifié un certain nombre de secteurs qui relèvent de l'environnement urbain.

Les acteurs urbains sont invités à compléter, au besoin, ces secteurs et à les hiérarchiser.

Les secteurs qui ont été identifiés au niveau des villes sont :

- l'insuffisance de la distribution de l'eau et de l'assainissement.
- l'insuffisance de la collecte et de la gestion des déchets solides et liquides.
- la pollution de l'air et de l'eau.
- les quartiers d'habitat spontané.
- la Santé Environnementale.
- l'Education Environnementale.
- l'utilisation de technologies dangereuses pour l'environnement.
- la prise en compte de la conscience environnementale dans la planification urbaine.

- c) identifier les critères de réussite d'un projet. Les acteurs urbains sont invités à proposer des critères d'éligibilité de projets qui permettront, au Comité de Sélection, d'apprécier les requêtes de financement de projet qui ont des chances de s'exécuter correctement, d'atteindre les objectifs qui étaient fixés et donc de réussir.

d) déterminer les zones, à l'intérieur des villes, qui doivent recevoir un financement du programme Life.

La Consultation Nationale se déroulera sous forme de séances plénières et d'ateliers avec utilisation de méthodes participatives et hautement interactives.

PROGRAMME "LIFE
CONSULTATION NATIONALE
PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES 2 JOURNEES

Première Journée : 25 Novembre 1994

Matinée :

. 08h30mn - 09h30mn : Accueil et inscription des participants.

. 09h30mn - 10h30mn :

1ère Séance : - Cérémonie d'Ouverture
 Présidence assurée par le Ministre de
 l'Environnement et de la Protection de
 la Nature.

- . Mot de bienvenue du Coordonnateur National
- . Allocution du Secretariat Général du Congad
- . Allocution du Président de l'Association des
 Maires du Sénégal. (Mr Mamadou DIOP, Maire
 de Dakar).
- . Allocution du Représentant Résidant du P.N.U.D.
 à Dakar
- . Allocution du Ministre de l'Environnement et de
 la Protection de la Nature.

. 10h30mn - 10h45mn : Pause Café

. 10h45mn - 12h :

2ème Séance : - Présidence assurée par le Maire de Khombole.
 . Présentation détaillée du Programme Life par
 Mouhamadou Bachir GAYE

- . Problématique de l'Environnement Urbain par
 Ousseynou Edje DIOP.
- . Résumé de l'étude sur l'Environnement Urbain au
 Sénégal (IVème Projet Urbain - Banque Mondiale)
 par Fodé SAKHO.
- . Partenariat : Communautés de base, ONG,
 Municipalités, Secteur Privé par Mr Mohamed
 SOUMARE.

. 12h 13h : . Discussion - Débat et formation des ateliers

. 13h 14h45 : . Déjeuner.

Après-Midi :

3 ateliers fonctionnant simultanément :

3ème Séance : - Présidence assurée par les Maires de :

- . Tivaouane
- . Bambey
- . Guédiawaye.

* Modérateurs et rapporteurs : (Sellé NDIAUE, Abdoulaye DIALLO, Fodé SAKHO, Malick COLY, Malèye DIOP, Aziz FALL).

- . 14h15mn - 15h30mn : . Domaines d'intervention du Programme Life et définition des orientations prioritaires dans le Domaine de l'Environnement Urbain.
- . 15h30mn - 15h45mn : . Pause - Café.
- . 15h45mn - 17h30mn : . Continuation de la discussion sur le thème : Domaines d'intervention du Programme Life et définition des orientations prioritaires dans le domaine de l'Environnement Urbain.

2ème Journée : 26 Novembre 1994Matinée :

. 3 ateliers fonctionnant simultanément :

4ème Séance : - Présidence assurée par les Maires de :

- . Kebemer
- . Bambey
- . Guédiawaye.

* Modérateurs et rapporteurs : (Sellé NDIAYE, Abdoulaye DIALLO, Fodé SAKHO, Malick COLY, Malèye DIOP, Aziz FALL).

- 09h - 10h30mn :. Définition des critères de sélection des projets
- 10h30mn - 10h45mn :. Pause - Café.

10h45mn - 13h :. Continuation de la discussion sur les critères de sélection des projets.

13h - 14h15mn :. Déjeuner.

Après-Midi :

5ème Séance : - Présidence assurée par Mr Talla KANE, Responsable de l'O.N.G. ASAFIN, membre du Comité Exécutif du Congad.

- . 14h15mn - 15h15mn : . Présentation des rapports des ateliers
- . 15h15mn - 16h15mn : Discussion - débat.
- . 16h15mn - 16h45mn : Pause - Café.

6ème Séance : - Présidence assurée par Mr Mamadou DIOP, Maire de Dakar, Président de l'Association des Maires du Sénégal.

- . 16h45mn - 17h45mn : Présentation du rapport de synthèse de la Consultation Nationale.
- . 17h45mn - 18h30mn : Séance de clôture.

Du 25 au 26 Novembre 1994, s'est tenue, à l'hôtel Indépendance de Dakar, à l'initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement - Programme Life - la Consultation Nationale sur l'amélioration de l'Environnement Urbain au Sénégal, en vue du lancement du Programme Life au Sénégal.

Cette manifestation a enregistré la participation d'une centaine de partenaires qui venaient de milieux divers : maires, représentants d'Organisations Non-Gouvernementales (O.N.G.), représentants de communautés de base, représentants de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, représentants du secteur privé, de l'administration centrale, d'associations culturelles et sportives, d'élèves (S.O.S. Environnement), de professeurs.

La séance d'ouverture de cette consultation a été présidée par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature (M.E.P.N.), en présence, du Représentant Résident du P.N.U.D. à Dakar, du Maire de Dakar, Président de l'Association des Maires du Sénégal (A.M.S.), du Secrétaire Général du Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD), de Représentants d'Ambassadeurs accrédités à Dakar.

Pour l'organisation matérielle de cette Consultation Nationale sur l'environnement urbain, il a été mis en place un comité préparatoire qui a tenu cinq réunions de travail durant les mois d'Août et Septembre 1994 et élaboré un certain nombre de documents.

Par ailleurs, trois documents ont été envoyés, trois semaines avant la Consultation Nationale, à chacun des participants, pour la bonne tenue des travaux de la Consultation Nationale. Il s'agit des documents suivants :

- * une lettre d'invitation ;
 - * un document qui définit les objectifs de la Consultation Nationale ;
 - * un programme de travail.
- (voir dans l'avant-propos un exemplaire de ces dits documents).

A la séance d'ouverture, c'est-à-dire, lors de la première séance plénière, des communications - dont vous trouverez, en intégralité, les textes dans le document n°1 - ont été prononcées successivement par :

- MM.: - Mouhamadou Bachir GAYE, Coordonnateur du Programme Life (P.N.U.D.)
 - Malamine SAVANE, Secrétaire Général du Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD)
 - Mamadou DIOP, Maire de Dakar, Président de l'Association des Maires du Sénégal (A.M.S.)
- Mme Odile Sorgho MOULINER, Représentant Résident du P.N.U.D. à Dakar.
- M. Mbaye NDOYE, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature (M.E.P.N.)

Lors de la deuxième séance plénière, c'est-à-dire après la pause de 10 heures 30 mn, présidée par le Maire de Khombole, Monsieur Momar Seyni MBENGUE, les communications suivantes ont été présentées :

- * Informations détaillées sur le Programme Life à l'intention des Maires, des O.N.G. et des communautés de base par Mouhamadou Bachir GAYE, Coordonnateur du Programme Life ;
- * Problématique de l'environnement urbain au Sénégal par Ousseynou Edje DIOP, Institut Africain de Gestion Urbaine (I.A.G.U.) ;
- * Résumé de l'étude sur l'environnement urbain au Sénégal (IVe Projet Urbain - Banque Mondiale) par Fodé SAKHO, Ingénieur-Urbaniste, D.U.A. ;
- * Partenariat : communautés de base, O.N.G., municipalités, secteur privé, Etat par Mouhamed SOUMARE, ENDA Tiers-Monde.

A la suite des communications précitées, des participants ont pris la parole pour insister sur la nécessité :

- * de renforcer la sensibilisation de la population urbaine sur les objectifs du Programme Life et de favoriser la création de cadres de concertation au niveau des quartiers d'intervention du Programme Life ;
- * de veiller à ce que le Programme Life, qui est destiné aux populations des quartiers urbains défavorisés, intervienne dans toutes les villes du Sénégal ;
- * d'associer les écoles dans la formation, l'information et l'éducation environnementale des populations ;
- * de bâtir un partenariat entre les acteurs intéressés par la mise en oeuvre du Programme Life ;
- * d'associer les associations de jeunes dans l'exécution du Programme Life comme d'ailleurs le fait déjà l'Agetip.

La deuxième séance plénière (25 Novembre 1994) s'est terminée à 13 heures 30 mn. L'après-midi du 25 Novembre 1994 a vu la tenue de trois ateliers qui ont travaillé simultanément, dans trois salles différentes, sur le thème : les domaines d'intervention du Programme Life :

Identification et hiérarchisation des problèmes d'environnement urbain au Sénégal.

Ces trois ateliers se sont déroulés de la façon suivante :

- * **Atelier n°1** : - Président : Adjoint au Maire de Tivaouane
 - Modérateur : Sellé NDIAYE
 - Co-modérateur : Abdoulaye DIALLO
- * **Atelier n°2** : - Président : Adjoint au Maire de Bambey
 - Modérateur : Malèye DIOP
 - Co-modérateur : Aziz FALL
- * **Atelier n°3** : - Président : Maire de Guédiawaye
 - Modérateur : Fodé SAKHO
 - Co-modérateur : Malick COLY

Après discussion et accord sur la manière de conduire les ateliers entre les présidents, les modérateurs et les participants, il est revenu aux modérateurs des trois ateliers de rappeler les objectifs du Programme Life et des ateliers, à savoir :

- * promouvoir le dialogue entre les partenaires du Programme Life ;
- * réaliser de petits projets en vue d'améliorer l'environnement urbain dans les quartiers défavorisés des villes et par ce biais, contribuer à la lutte contre la pauvreté urbaine ;
- * identifier et hiérarchiser, sous forme de priorité, les secteurs d'intervention du Programme Life, à la suite d'un consensus entre les différents acteurs urbains ;
- * définir les zones qui doivent recevoir, en priorité, le financement du Programme Life ;
- * identifier et hiérarchiser les critères de sélection des projets lors des ateliers du 26 Novembre 1994.

Les deux séances (après-midi du 25 et matinée du 26) étant assez courtes, un travail préalable avait été fait, avant la Consultation Nationale, au niveau du comité préparatoire et de l'équipe des modérateurs pour bien préparer les ateliers.

Le P.N.U.D., pour sa part, avait proposé comme thèmes de discussion aux participants, les secteurs d'environnement urbain suivants :

- 1 - Insuffisance de la distribution de l'eau et de l'assainissement.
- 2 - Insuffisance de la collecte et de la gestion des déchets solides et liquides.
- 3 - La pollution de l'air et de l'eau.
- 4 - Les quartiers d'habitat spontané.
- 5 - La santé environnementale.
- 6 - L'éducation environnementale.
- 7 - L'utilisation de technologies dangereuses pour l'environnement.
- 8 - La prise en compte de l'environnement dans la planification urbaine.

Pour que les participants ne soient pas gênés par le regroupement de certains secteurs au cours des discussions, l'équipe chargée du déroulement des ateliers a décidé la présentation suivante des secteurs sur un tableau pour faciliter la discussion.

- 1 - Distribution de l'eau
- 1.b - Assainissement
- 2 - Déchets solides
- 2.b - Déchets liquides
- 3 - Pollution de l'eau
- 3.b - pollution de l'air
- 4 - Habitat Spontané
- 5 - Santé environnementale
- 6 - Education environnementale
- 7 - Technologies dangereuses pour l'environnement
- 8 - Prise en compte de l'environnement dans la planification urbaine

Pour l'animation des ateliers sur l'identification et la hiérarchisation des secteurs qui relèvent de l'environnement urbain, les modérateurs ont posé un certain nombre de questions aux participants ; c'est ainsi qu'après la présentation, sur un tableau, des secteurs de l'environnement urbain, les questions suivantes ont été posées aux participants :

1/ - Cette liste de secteurs de l'environnement urbain que vous avez sur le tableau est-elle exhaustive pour appréhender les problèmes d'environnement urbain au Sénégal ?

- * Ou y a-t-il d'autres secteurs qui ont été omis ?
- * Si oui, compléter la liste.

2/ - Selon vous, quels sont les problèmes d'environnement urbain qui affectent, le plus, les populations urbaines défavorisées du Sénégal (classer par ordre de priorité) ?

3/ - Quels sont les quartiers qui doivent recevoir, en priorité, un financement du programme Life ?

Il s'en est suivi, au niveau de chaque atelier, des discussions riches et variées qui ont permis, à chacun des participants de donner son point de vue sur les problèmes d'environnement urbain. Ensuite, pour chaque problème d'environnement urbain identifié, chaque participant devait se prononcer sur son importance et son urgence en collant un point (pastille) sur une case (les cases variant de ++ : important à + : réel, 0 : insignifiant, - : très insignifiant) au tableau.

Identification et hiérarchisation des secteurs d'environnement urbain

- a) - **Atelier n°1** : - Président : Adjoint au Maire de Tivaouane
 - Modérateur : Sellé NDIAYE, DUA/GTZ
 - Co-modérateur : Abdoulaye DIALLO, DUA/GTZ

Avant de compléter la liste des secteurs et de les hiérarchiser, les participants à cet atelier, ont discuté un certain nombre de concepts. Parmi ceux-ci, on peut citer ceux d'assainissement et d'habitat spontané.

Les participants voulaient savoir quels types particuliers d'investissement le programme Life pouvait faire dans le domaine de l'assainissement. Car, à leurs yeux, les investissements dans le domaine de l'assainissement sont importants alors que le Programme Life suggère que le montant, au niveau du Programme Life, pour une opération d'amélioration de l'environnement, ne dépasse pas 25.000.000 F.CFA.

Des précisions leur ont été fournies par l'équipe des modérateurs. Quant au concept d'habitat spontané, il y a lieu de noter, parmi les participants de cet atelier, la présence d'un représentant de la population de Dalifort. Celui-ci a participé à l'exécution du Projet de Restructuration et de Régularisation Foncière - qui est un projet d'amélioration de l'environnement au niveau d'un quartier irrégulier urbain - de Dalifort, et qui a donné - avec force détail - un contenu concret à la notion d'habitat spontané. En d'autres termes, il a réussi à montrer quels types d'actions peut-on engager dans un quartier spontané, pour y améliorer l'environnement urbain.

Par ailleurs, les maires ont insisté sur le problème des ordures ménagères qui n'a pas encore trouvé une solution heureuse dans leurs communes, malgré les efforts déjà déployés.

* En ce qui concerne le problème de l'insuffisance de la distribution de l'eau, les participants ont noté qu'il s'agit d'un problème réel. Le déficit dans l'alimentation en eau des populations est comblé par l'utilisation de l'eau de puits qui est souvent polluée.

* Pour ce qui est des technologies dangereuses pour l'environnement, les cas d'accident (ammoniac) au niveau de l'usine de la SONACOS et (gaz) au niveau de la SHELL ont été signalés.

* S'agissant des déchets liquides, l'exemple de la pollution de la Baie de Hann (plage de Hann) où sont déversés des déchets liquides et solides, a été mis en exergue, ce qui a entraîné la création d'un problème spécifique de pollution des plages, au niveau de cet atelier.

Les participants ont également estimé que les villes sont de plus en plus le théâtre d'une pollution sonore (véhicules, hauts parleurs, divers bals organisés par les jeunes dans les quartiers) qu'il va falloir atténuer.

* Quant aux espaces verts, il a été déploré la divagation des animaux qui les détruisent. D'où la nécessité de les protéger, de les accroître et de les améliorer.

b/ - Atelier n°2 : - Président : Adjoint au Maire de Bambey
- Modérateur : Malèye DIOP, M.M.T
- Co-modérateur : Aziz FALL, DUA

Il n'a pas été facile, dans cet atelier, de trouver un compromis, vu la diversité des problèmes et des préoccupations qui variaient d'un participant à un autre.

Cependant, les participants ont beaucoup aidé à la détermination de clefs d'arbitrage des préoccupations des uns et des autres, en adoptant des facteurs de pondération, lesquels éléments nous ont permis d'arriver à la hiérarchisation des problèmes.

La première constatation faite à l'issue des travaux de cet atelier a été la diversité des expériences des participants.

En effet, les séminaristes ont participé à la hiérarchisation des problèmes et à la détermination des critères de sélection en prenant comme référence, leur propre quartier ou ville. Et comme ils venaient de villes et de quartiers différents, la tâche n'a pas été aisée.

Après une discussion sur le contenu du concept assainissement, les participants ont surtout insisté sur l'importance de ce secteur hautement prioritaire, en milieu urbain.

Pour ce qui est de la distribution de l'eau potable, son importance a été soulignée par le fait qu'une grande partie des quartiers défavorisés n'était pas suffisamment desservie en eau potable, ce qui entraîne l'utilisation, par les populations, de l'eau de puits souvent polluée.

S'agissant de l'éducation environnementale, les participants ont estimé que ce secteur devrait constituer la base du Programme Life. Car, de leur point de vue, si les populations sont bien informées, bien éduquées en matière de préservation de l'environnement urbain, il y a de fortes chances que celui-ci soit protégé et amélioré.

Les participants ont également établi une corrélation entre la modicité de l'enveloppe financière prévue pour une intervention dans un quartier et l'éducation environnementale, en insistant sur le fait que c'est finalement ce secteur qui exigera le moins de moyens financiers.

En ce qui concerne les déchets solides, les participants ont insisté sur la gravité de la situation dans les villes et souligné l'insuffisance et l'inadéquation des moyens mis en place actuellement pour faire face à la situation.

Quant aux déchets liquides, les participants ont lié ce problème à l'assainissement, en ajoutant qu'il faudra peut être créer des puisards collectifs mais en insistant beaucoup sur la nécessité de mettre en place un système d'entretien efficace.

Pour la majorité des participants à cet atelier, le problème des technologies dangereuses pour l'environnement, la prise en compte de la dimension environnementale dans la planification urbaine et la pollution de l'air ne semblent pas être une préoccupation majeure. Cette attitude des participants envers certains problèmes de l'environnement urbain est révélatrice de la diversité et de la spécificité des problèmes environnementaux vécus d'une ville à une autre par les populations.

Aussi, la prise en compte de la dimension "diversité des situations environnementales" dans la détermination des priorités est un facteur auquel il va falloir prêter une certaine attention dans l'appréciation de la hiérarchisation des secteurs d'environnement urbain.

c/ - **Atelier n°3** : - Président : Maire de Guédiawaye
 - Modérateur : Fodé SAKHO, DUA
 - Co-modérateur : Malick COLY, DUA/GTZ

Cette séance a permis de discuter puis d'hiérarchiser les domaines d'intervention dont le comité préparatoire à la Consultation Nationale avait suggéré la liste initiale. Deux autres domaines ont été ajoutés à celle-ci, l'électrification et le reboisement urbain.

Conformément au tableau joint en annexe, l'éducation environnementale, l'enlèvement et le traitement des déchets solides ainsi que l'évacuation des eaux usées ont été retenus comme les trois premiers domaines d'intervention sur les treize de la liste proposée par les participants tandis que la pollution de l'eau, les nuisances des technologies dangereuses, la pollution de l'air sont venues en dernière position, considérées comme presque inexistantes.

De l'avis général, l'existence de beaucoup de problèmes doit être liée au manque de sensibilisation et d'information des populations et même des élus. Pour ce qui est des déchets solides, il n'y aurait qu'à se promener dans les villes pour constater l'ampleur des problèmes. L'évacuation des eaux usées est un problème pour la grande majorité des populations non branchées à un réseau d'égoût. Les municipalités n'étant pas dotées de matériels suffisants ou adéquats pour assister les populations en la matière.

L'électrification, le reboisement urbain et l'habitat spontané sont des préoccupations réelles en ville et l'on pense que ceux-ci devraient être pris en compte avec une sensibilité environnementale dans la planification urbaine sans quoi, beaucoup d'efforts resteraient vains.

A la suite d'échanges riches et variés (puisque les participants venaient d'horizons divers) au niveau des trois ateliers et après décompte des points, les participants sont arrivés aux conclusions suivantes.

De huit secteurs identifiés au départ par le P.N.U.D., les participants sont passés à quinze (voir tableau de synthèse : **Identification et hiérarchisation des problèmes d'environnement urbain**).

Essentiellement, la liste initiale du P.N.U.D. a été complétée par les secteurs suivants :

- * espaces verts et reboisement ;
- * pollution sonore ;
- * électrification ;
- * pollution des plages.

En ce qui concerne le lieu de prédilection de l'intervention du Programme Life, la majorité des participants a estimé que le Programme Life devait intervenir, prioritairement, dans les quartiers défavorisés des villes.

Quant aux trois ateliers relatifs à l'identification et à la hiérarchisation des critères de sélection des projets, ici également, le comité chargé de la préparation de la Consultation Nationale avait proposé une liste de dix critères à discuter et à amender au niveau des trois ateliers. Ces critères étaient les suivants :

- 1 - Le coût du projet doit être inférieur ou égal à 25.000.000 F.CFA.
- 2 - La part de la main-d'oeuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (entre 25 et 30 % du coût total du projet).
- 3 - La faisabilité technique, économique et sociale du projet doit être justifiée.
- 4 - Les résultats attendus de l'exécution du projet doivent être appréciables (bénéfices économiques et sociaux) et doivent permettre, autant que possible, la répliquabilité et/ou l'extension du projet.
- 5 - Le dialogue entre les organisations (communauté de base, ONG, commune), dans l'amélioration de l'environnement urbain, est indispensable.
- 6 - Seront privilégiés, les projets des organisations qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation de savoir-faire locaux) aux problèmes de l'environnement urbain.
- 7 - Dans les projets présentés par les organisations pour exécution, la participation (en nature et/ou financière) effective des communautés est indispensable.
- 8 - L'exécution du projet doit permettre le renforcement de la capacité des organisations.
- 9 - Seront appréciés les projets qui intègrent des modalités d'évaluation et de suivi de l'exécution du projet.
- 10 - Seront privilégiés, les projets dont les objectifs sont complémentaires à ceux d'autres projets, notamment ceux localisés dans une ou plusieurs villes.

Pour l'animation des ateliers et l'alimentation de la discussion, il a été procédé, comme lors de la tenue des ateliers sur la définition des secteurs de l'environnement urbain. Ici également, un certain nombre de questions ont été posées par l'équipe des modérateurs aux participants. Parmi les questions posées, on peut citer celles-ci :

- 1 - Avez-vous déjà entendu parler de projets dont l'exécution a été une réussite ? Ou avez-vous participé à l'exécution de projets qui ont réussi ?
Si oui, citez-en quelques uns.
- 2 - Pourquoi, selon vous, ces projets ont-ils réussi ?
- 3 - Etes-vous prêts à participer physiquement ou financièrement à l'exécution d'un projet ?

La liste des critères proposés par les membres du Comité Préparatoire de la Consultation Nationale a fait l'objet de longues et intéressantes discussions au niveau des trois ateliers.

- * **Atelier n°1** : - Président : Maire de Kébémér
- Modérateur : Abdoulaye DIALLO
- Co-modérateur : Sellé NDIAYE

Dans cet atelier, où les participants ont tenté d'identifier les projets réussis et les facteurs de réussite des projets - vous trouverez le tableau relatif à cette question en annexe -, les observations suivantes ont été émises en ce qui concerne l'identification et la hiérarchisation des critères de sélection des projets.

En ce qui concerne le coût d'un projet, les participants ont trouvé l'enveloppe de 25 millions insuffisante pour la bonne exécution d'un projet d'environnement urbain. Donc, pour eux, cette enveloppe devrait être revue à la hausse.

Tout en saluant le critère 6 où il est dit que la part de la main-d'oeuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (25 à 30% du coût total du projet), les participants ont cru devoir proposer un autre critère (n°7) qui privilégie les projets dont l'exécution implique une forte participation des jeunes et/ou des femmes.

Pour les participants à cet atelier, c'est par une forte implication des jeunes et des femmes que l'on peut améliorer sensiblement l'environnement au niveau de nos villes et du coup tenter de lutter contre le chômage qui frappe surtout ces catégories sociales (jeunes et femmes).

Enfin, pour les participants à cet atelier, le P.N.U.D. devrait les aider à mieux évaluer les projets par l'organisation de sessions de formation sur l'évaluation des projets.

- * **Atelier n°2** : - Président : Adjoint au Maire de Bambey
- Modérateur : Malèye DIOP
- Co-modérateur : Aziz FALL

Au niveau de cet atelier, si, pour l'essentiel, les propositions de critères avancées par le comité préparatoire à la Consultation Nationale ont été acceptées par les participants, ceux-ci ont néanmoins émis un certain nombre d'observations qui tournent autour des points suivants :

Le critère coût du projet (inférieur ou égal à 25.000.000 F.CFA) qui semble préoccuper le bailleur de fonds ne semble pas beaucoup préoccuper une grande partie des participants de cet atelier.

Car pour ceux-ci, le moyen existe d'intégrer, dans leur scénario de financement, en plus de la participation populaire, celle d'autres institutions comme les collectivités locales ou d'autres bailleurs de fonds.

Pour d'autres par contre, du fait de la modicité de l'enveloppe prévue par le Programme Life pour appuyer les projets, il faudrait plutôt privilégier les micro-projets (dont le coût est inférieur ou égal à cinq millions de francs CFA) pour multiplier le nombre de projets dans les quartiers. Ce point de vue est contenu dans la rédaction d'une nouvelle proposition de critère (n°4) qui insiste sur le fait qu'il faudra accorder la priorité aux micro-projets.

Par ailleurs, les participants ont également estimé qu'un projet n'est entièrement justifié, aux yeux de la population locale que si sa mise en oeuvre contribue à trouver une solution à une de leurs préoccupations. Aussi, pensent-ils que la participation des populations au financement de l'opération d'amélioration de l'environnement de leur quartier ne devra pas poser, à priori, de difficultés insurmontables.

Avec le chômage que connaissent les jeunes, les participants à cet atelier estiment que l'exécution d'un projet d'environnement urbain pourra permettre à ceux-ci de travailler et de contribuer à l'amélioration de l'environnement.

* **Atelier n°3** : - Président : Maire de Guédiawaye
 - Modérateur : Fodé SAKHO
 - Co-modérateur : Malick COLY

Le tableau relatif aux critères de sélection hiérarchisés et proposés par cet atelier est joint en annexe.

* De façon unanime, il a été retenu que les effets bénéfiques des projets doivent être évidents. D'après les participants, l'exécution d'un projet d'environnement urbain doit recourir, autant que possible, aux ressources locales tant matérielles qu'humaines, avec des éléments de contrôle, de suivi et d'évaluation.

* Le consensus entre les autorités, les ONG et les associations de base sur l'adoption des projets a été jugé nécessaire comme critère pour éviter les blocages liés aux susceptibilités des acteurs ou simplement à leur manque d'information.

Le plafonnement financier du montant des projets a été jugé acceptable pour favoriser la multiplication des projets et ceci compte tenu de la modicité de l'enveloppe financière du Programme Life. Cependant, le souhait a été émis que cette enveloppe puisse être revue à la hausse.

L'utilisation d'une main-d'oeuvre abondante dans les projets d'environnement urbain a été considérée comme souhaitable dans la mesure où la lutte contre la pauvreté urbaine est à mener sur tous les fronts;

Mais, il a été estimé que la nature des problèmes d'environnement à traiter peut être telle que ce souhait ne puisse se réaliser. Cet dernier avis se reflète d'ailleurs dans le rang qui a été accordé à la part de la main-d'oeuvre dans le coût total du projet.

Le dernier critère dans la hiérarchisation est celui relatif à la participation financière ou en nature des communautés bénéficiaires. Après discussion, ce critère a été maintenu sur la liste des critères, parce qu'il a été constaté que, si au niveau des principes il est noble et louable, dans la réalité il y a lieu de souligner que les populations qui habitent les quartiers défavorisés sont souvent démunies financièrement.

Par ailleurs, les participants ont eu à discuter de l'exécution de deux projets : le ramassage des ordures ménagères dans le quartier de Dalifort à Dakar et la même opération à Rufisque, avec un mode de transport artisanal, la charrette.

Le premier, à Dalifort, a échoué, à cause de l'insuffisance de communication et de concertation constatée entre les populations et les responsables de la commune et également à cause de l'irrégularité des contributions financières des populations.

Quant au second, à Rufisque, il a vraisemblablement réussi grâce à une bonne sensibilisation qui a amené les populations à adhérer au projet en participant et en acceptant de payer une somme modique et grâce aussi à une collaboration étroite avec la Commune de Rufisque. Il y a lieu également de noter, dans l'exécution de ce projet, du rôle joué par les femmes.

L'après-midi du 25 Novembre 1994 a été consacré à la synthèse des résultats des travaux au niveau des ateliers qui ont eu à :

- * identifier et à hiérarchiser les secteurs d'environnement urbain ;
- * identifier et à hiérarchiser les critères de sélection des projets d'environnement urbain.

Cette troisième séance plénière qui a approuvé la synthèse des travaux des ateliers a été présidée par Monsieur Momar Talla KANE, Directeur de l'O.N.G. ASAFIN, membre du Comité Exécutif du CONGAD.

Les tableaux de synthèse relatifs aux secteurs de l'environnement urbain et aux critères de sélection hiérarchisés des projets sont joints en annexe.

Pour l'essentiel, il faut souligner, qu'à la liste initiale des critères proposés par le Comité Préparatoire à la Consultation Nationale, les critères suivants ont été ajoutés.

- * accorder la priorité aux micro-projets, c'est-à-dire à ceux dont le montant est inférieur ou égal à cinq millions de francs CFA ;
- * privilégier les projets dont l'exécution implique une forte participation des jeunes et/ou des femmes

Quant à la quatrième séance plénière, elle a été présidée par Monsieur Mamadou DIOP, Maire de Dakar, Président de l'Association des Maires du Sénégal.

Après avoir assisté à la présentation et à l'approbation de la synthèse des travaux des ateliers, Monsieur Mamadou DIOP a remercié et félicité tous les participants pour les résultats obtenus.

Ensuite, il a procédé à la clôture de la Consultation Nationale sur l'environnement urbain.

A N N E X E S

DEROULEMENT DES ATELIERS

- Tableau n°1 : Liste des participants à la Consultation Nationale
- Tableau n°2 : Identification et hiérarchisation des secteurs d'environnement urbain.
- Tableau n°3 : Résultats : Ateliers 1, 2, 3.
- Tableau n°4 : Synthèse des résultats des travaux des trois ateliers (secteurs d'environnement urbain).
- Tableau n°5 : Identification et hiérarchisation des critères de sélection des projets d'environnement urbain.
- Tableau n°6 : Résultats : Ateliers 1, 2, 3
- Tableau n°7 : Synthèse des résultats des travaux des trois ateliers (critères de sélection).
- Tableau n°8 : Photos relatives au déroulement de la Consultation Nationale.
- Tableau n°9 : Identification des facteurs de réussite d'un projet par l'atelier n°1
- Tableau n°10 : Liste des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux invités à la Consultation Nationale.

CONSULTATION NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN

25-26 NOVEMBRE 1994

PROGRAMME LIFE - PNUD

LISTE DES PARTICIPANTS

| NOM ET PRENOMS | FONCTION | ADRESSE PROFESSIONNELLE | TELEPHONE/FA |
|---------------------------|---|-------------------------------|------------------|
| 1. François FAYE | Agronome/ environnementaliste | USAID/Sénégal | X |
| 2. Ngagne MBAO | Chargé des Programmes | Réseau Afrique 2000/FEM | 24 - 44 - 09 |
| 3. Babacar SECK | Mairie Bambey | Bambey | 73 - 61 - 34 |
| 4. El Hadji Sidy NIANG | CT/Commune de Dakar | Hôtel de ville de Dakar | 23 - 89 - 08 |
| 5. Mbaye NIANG | Association des Maires | Dakar | 24 - 41 - 16 |
| 6. Marcel SENE | Chargé du CID CONGAD | Dakar | 24 - 41 - 16 |
| 7. Alioune THIAM | Chargé de la Communication CONGAD | Dakar | 25 - 07 - 68 |
| 8. Momar Talla KANE | Assistant administratif et financier de ASRADEC | BP 3678 Dakar | Fax 24 - 13 - 76 |
| 9. Djibril DOUCOURE | Directeur ASAFIN | BP 12135 Dakar | 25 - 05 - 71 |
| 10. Lansana BADJI | Membre CE/CONGAD | Ruc 22X Bd Gueule Tapée Dakar | Fax 24 - 40 - 99 |
| 11. Dame KEBE | CUD Environnement | BP 3256 Dakar | 21 - 31 - 74 |
| 12. Serigne Mbacké NDIAYE | Représentant Maire de Thionck-Essyl | Mairie de Kébémér | 23 - 33 - 84 |
| 13. Abdoulaye THIAM | Adjoint Maire de Khombole Journaliste | Commune Dakar | 23 - 49 - 25 |
| 14. Arona FALL | Chargé de Programme | "Soleil" | 32 - 21 - 73 |
| 15. Malick COLY | Responsable Volet social et Financier DUA/GTZ | PNUD | Fax 32 - 03 - 81 |
| 16. Abdoulaye D. DIALLO | Chargé de Mission | Projet DUA/GTZ | 22 - 89 - 02 |
| 17. Sellé NDIAYE | Responsable volet FONCIER | Projet DUA/GTZ | 21 - 62 - 63 |
| 18. Djibril GUEYE | Environnementaliste cabinet environnemental ECO-services | BP 8205 Dakar | 22 - 89 - 02 |
| | | | 21 - 34 - 98 |
| | | | Fax 22 - 39 - 72 |

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|--|-------------------------|
| 19. Ibrahim A. LY | Chargé de Programme | CADU BP 25339 Dakar | 24 - 61 - 82 |
| 20. Mamour SALL | Technicien | DUA Dakar | 21 - 62 - 63 |
| 21. Marcel MANEL | Président GIE CGEIR | Chef personnel Mairie Ziguinchor | 91 - 13 - 02 |
| 22. Opa DIATTA | Maire d'Oussouye | Mairie d'Oussouye | 93 - 11 - 06 |
| 23. Demba DIAKHATE | Responsable ONG (projets) | Castor Rue 13XP | 24 - 41 - 16 |
| 24. Amadou B. KANE | Responsable ONG/ ABACED | Castor Rue 13XP BP 12135 Dakar | 24 - 41 - 16 |
| 25. Saliou DIOUF | Chargé de Programmes | BP 12085 Dakar | 25 - 75 - 33 |
| 26. Mme Sembène Awa DIONGUE | TSU - DUA | DUA BP 253 Dakar | 21 - 19 - 09 |
| 27. Mme Samba Anna MBAYE | Architecte | DUA BP 253 Dakar | 21 - 19 - 09 |
| 28. Aminata T. CORREA | Urbaniste | DUA/GTZ | 22 - 34 - 02 |
| 29. Aïta DIAGNE | Secrétaire | DUA/GTZ | 22 - 34 - 02 |
| 30. Maleye DIOP | Conseiller en Management | DMP/MMT | 23 - 38 - 16 |
| 31. Khadim NDOUR | Animateur au CODEJA | CARITAS BP482 Kaolack | 41 - 21 - 30 |
| 32. Ibrahim FAYE | Président Baol-Environnement | MTS Diourbel BP 261 | 71 - 18 - 39 |
| 33. Idrissa BADJI | Coordonateur | CEADS Fatick | BP12212 21 - 79 - 03 |
| 34. Abdou DIOUF | Président G.I.E Sam Sam 3 | Sam sam 3 | |
| 35. Dramé BADJI | Président du G.I.E Sam Sam 2 | Sam sam 1 | |
| 36. Momath CISSE | Représentant des populations | Dimatt | |
| 37. Pierre NDOYE | Expert en communication | Rufisque | 24 - 23 - 50 |
| 38. Mohamed LAYE | Expert en communication | Hamo 3 n°S/80 Golf nord | 34 - 40 - 32 |
| 39. Mbaye DIEYE | Planificateur (carte scolaire) | IDEN/Thiaroye | 34 - 04 - 71 |
| 40. Ntonzwenmana LIBERAT | Administrateur projet Assainissement | PAM BP 151 Dakar | 23 - 22 - 43 |
| 41. Lamine Alain SAKHO | Economiste environnementaliste | CONSERE/ conseil supérieur des ressources naturelles,et de l'Environnement MEPN | 24 - 65 - 20 |
| 42. Ndiouga SARR | Inspecteur de la Jeunesse | MJS BP 3372 Dakar | 22 - 01 - 21 |
| 43. Diagne SARR | Responsable prog. Femmes | Rodale international BP 237 Thiès | 51 - 10 - 28 |

| | | | |
|----------------------------|---|--|----------------------------|
| 44. Touty CISSE | Coordinatrice O.N.G projet formation action | BP 216 Thiès | 51 - 25 - 99 |
| 45. Bocar BADJI | Président | ADARS Pout | 56 - 41 - 41 |
| 46. Djigal MBAYE | Directeur de la formation ONG / ACAPESIR | BP 77 Rufisque | 36 - 15 - 69 |
| 47. Abdourahmane NDIAYE | Coordinateur projets | BP 12128 Dakar | 24 - 41 - 16 |
| 48. Souleymane DIAW | Représentant ASC | Quartier Pont Tamba | 81 - 16 - 78 |
| 49. Youssoupha DIOP | Représentant CNES | s/c HSE Sénégal BP 3914 Dakar | 22 - 41 - 56 |
| 50. Boubacar DIALLO | Secrétaire Général adjoint | Chambre de Commerce de Dakar | 23 - 71 - 89 |
| 51. El Hadji Malick DIENE | Chef de Cabinet / CUD | Hôtel de ville Dakar | 23 - 49 - 25 |
| 52. Youssoupha BADIANE | Coordonnateur | CIONGLA/ CONGAD | 20 - 09 - 83 |
| 53. Eniab Sidy SAMBOU | Secrétaire Général | GAVD BP 5272 | 24 - 41 - 16 |
| 54. Ibrahima NDAO | CT | Ministère de la Ville | 25 - 18 - 08 |
| 55. Lamine FALL | Chargé de développement institutionnel | EEDS | 22 - 03 - 18 |
| 56. Ousmane Oscar DIAGNE | Président ORCAV | Stade Iba Mar DIOP | 22 - 46 - 30 |
| 57. Colonel Mouhamadou SOW | CT / CUD | Building communal | 22 - 57 - 00 |
| 58. Amadou Moustapha DIOP | Président ASC Balacoss Saint - Louis | St - Louis Ecole cité Niax | 22 - 88 - 09 |
| 59. Moussa DIALLO | Maire de Tamba | Mairie Tamba | 61 - 27 - 79 (domicile) |
| 60. Baba Abdoul SECK | Secrétaire exécutif du CADU | Bd du Sud villa n°9 Point E Dakar | 35 - 20 - 19 |
| 61. Amadou WONE | Délégué de quartier | Dalifort | 24 - 61 - 82 |
| 62. Abdou DIOP | Délégué de quartier | Dalifort | |
| 63. Ndar FAYE | GIE Dalifort | Dalifort | |
| 64. Serigne GOUDIABY | GIE Ainoumadi | Ainoumadi | |
| 65. Goumbo TOURE | GIE Arafat Grand Yoff | Arafat Grand Yoff ou CAAT 66 Rue Dr Thèze | 24 - 21 - 88 |
| 66. Moussa LÔ | Directeur de Projet | DEVSON Patte d'Oie villa Silly Dakar | 24 - 10 - 50 |
| 67. Massène MBOUP | Trésorier ONCAV | Stade de l'Amitié | 24 - 47 - 46 |

| | | | |
|--------------------------------|--|---|----------------------------------|
| 68. Ousseynou Edje DIOP | Secrétaire Exécutif | I.A.G.U | 24 - 44 - 24 |
| 69. Thierno KANE | Assistant DAF | AGETIP | 23 - 46 - 40 Fax 21 - 04 - 18 |
| 70. Aliou SARR | D.EN/ MEPN | 23 Rue Calmette 4049 | 21 - 07 - 25 |
| 71. Cheikh Tidiane ATHIE | Coordinateur O.N.G /A.D | 181 Rue 10 Pikine | 34 - 65 - 98 |
| 72. Mohamed SOUMARE | Responsable ECOPOP ENDA | ENDA - TM | 22 - 42 - 29 |
| 73. Malamine SAVANE | Secrétaire Général CONGAD | BP 4109 Dakar | 24 - 41 - 16 |
| 74. Yaya NDIAYE | Architecte | DUA Dakar | 21 - 19 - 09 |
| 75. Alioune dit Aimérou NDIAYE | Commission Scientifique | Centre Horticole | |
| 76. Landing SANE | Baol Environnement - Diourbel | Diourbel | |
| 77. Mamadou DIOP | Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture | Bd Roosevelt BP 253 Dakar | 23 - 91 - 23 |
| 78. Mme Odile SorghoMOULINIER | Maire de Dakar Représentant Résident du PNUD à Dakar | Hôtel de ville de Dakar Immeuble Fayçal Dakar | |
| 79. Mbaye NDOYE | DC / MEPN | 23 Rue Camette | |
| 80. Mouhammadou Bachir GAYE | Coordinateur du Programme Life PNUD | CONGAD Dakar | |
| 81. Baye SAMB | Coordinateur du 4ème projet Urbain MEFP | 76 Rue Moussé Diop x Rue de Thionck | 22 - 89 - 43 22 - 87 - 73 |
| 82. Ismaïla DIEME | Président du GIE de Médina Fass - Mbao | Médina Fass - Mbao Dakar | |
| 83. Daniel BEKOUTOU | Journaliste WAL FADJRI Sacré Coeur III | Journal WAL FADJRI Sacré Coeur III | 24 - 23 - 40 |
| 84. Yacinthe DIOUF | Equipe Milieu Urbain | Caritas Kaolack | 41 - 27 - 30 |
| 85. Richard BONNE | Equipe Milieu Urbain | Caritas Kaolack | 41 - 27 - 30 |
| 86. Fodé DIALLO | Chercheur ENDA | ENDA/TM 54 Rue Carnot Dakar | 22 - 09 - 42 |
| 87. Grégoire DIOUF | Responsable Technique de la GEAUR | GEAUR BP 10487 Dakar | 24 - 20 - 41 |
| 88. Mbaye Thioune WADE | Président de la commission Urbanisme-Habitat-Cadre de vie, Commune de Pikine | Mairie de Pikine | |

| | | | |
|--------------------------|--|---|--------------|
| 89. Abdoulaye DIENG | Professeur de Science Naturel les Responsable de SOS Environnement | Lycée Lamine GUEYE Dakar | 21 - 10 - 17 |
| 90. Moustapha KANDJI | CT/ Maire de Tivaouane | Mairie de Tivaouane | 55 - 15 - 57 |
| 91. Oumar Siley Bâ | Conseiller Technique | Ministère de la Décentra lisation BP 115 | 23 - 86 - 59 |
| 92. François Xavier Coly | Maire de Bignona | Mairie de Bignona | 94 - 11 - 02 |
| 93. Ismila SANE | Président du GIE Tenghory Bignona | Surveillant au Lycée Aoune Sané Bignona | 94 - 11 - 09 |
| 94. Cheikh Tidiane DRAME | Directeur | ASPABThiès | 51 - 20 - 56 |
| 95. Diarra SOW | Coordinatrice | Sahel 3000 | 51 - 32 - 63 |
| 96. Abdou Aziz FALL | Urbaniste | DUA BP 253 | 35 - 19 - 09 |
| 97. Chérif Macky SALL | Maire de Guédiawaye | Mairie de Guédiawaye | 21 - 19 - 09 |
| 98. Mame Olla FAYE | Journaliste | Sud Quotidien | 34 - 38 - 10 |
| 99. Mme Fatou MBAYE | Secrétaire | Mairie Dakar | 22 - 53 - 93 |
| 100. Fodé SAKHO | Ingénieur - Urbaniste | DUA | 23 - 89 - 08 |
| 101. Malick GAYE | Equipe ENDA RUP | ENDA/TM/RUP | 22 - 82 - 04 |
| 102. El Hadj Djiby BASS | Maire de Ourossogui | 54 Rue Carnot | 22 - 09 - 42 |
| 103. Momar Seyni MBENGUE | Maire de Khombole | Mairie de Ourossogui | 66 - 11 - 11 |
| 104. Oumar CISSE | Sous Directeur Assainissement | Mairie de Khombole C.U.D | |

Consultation Nationale sur l' Environnement Urbain
25 et 26 Novembre 1994 (Hôtel Indépendance)
Urgence, importance des Problèmes d'Environnement urbain

Identification et hiérarchisation des Problèmes

| PROBLEMES | ++ | + | 0 | - |
|---|----|---|---|---|
| 1. Distribution de l'eau | | | 0 | - |
| 1b. Assainissement | | | | |
| 2. Déchets solides | | | | |
| 2b. Déchets liquides | | | | |
| 3. Pollution de l'eau | | | | |
| 3b. Pollution de l'air | | | | |
| 4. Habitat spontané | | | | |
| 5. Santé environnementale | | | | |
| 6. Education environnementale | | | | |
| 7. Technologies dangereuses pour l'environnement | | | | |
| 8. Prise en compte de l'environnement dans la planification urbaine | | | | |

++ : très important
+ : réel
0 : insignifiant
- : très insignifiant

ATELIER 1

Identification et Hiérarchisation des Problèmes

| Problèmes | ++ | + | 0 | - |
|--|-------|-----------|--------|--------|
| 1 . Assainissement | XXXXX | XXXXXXXXX | | |
| 2 . Habitat spontané | XXXX | XX | | |
| 3 . Déchets solides | XXX | | X | |
| 4 . Adduction d'eau | XXX | | X | |
| 5 . Education environnementale | XX | XXXXXXXX | XXXX | |
| 6 . Technologies dangereuses pour l'environnement | X | | | |
| 7 . Pollution de l'eau | | X | X | |
| 8 . Santé environnementale | | | XXXXXX | |
| 9 . Prise en compte de l'environnement ds la planification urbaine | | | X | |
| 10. Pollution de l'air | | | X | |
| 11. Déchets liquides | | | X | |
| 12. Pollution des plages | | | | XXXXXX |
| 13. Pollution sonore | | | | XXXXXX |
| 14. Espaces verts. | | | | XXXXXX |

++ : très important
+ : réel
0 : insignifiant
- : très insignifiant

Identification et Hiérarchisation des Problèmes

ATELIER 2

| PROBLEMES | ++ | + | 0 | - |
|---|----------------------------|----------------------|------|------|
| 1 . Assainissement | XX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XX | | |
| 2ex. Distribution de l'eau | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXX | | |
| 2ex. Education environnementale | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXX | | |
| 3 . Prise en compte de l'environnement dans la planification urbaine. | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXX | X | |
| 4ème Déchets solides | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXXX | X | |
| 4ème Déchets liquides | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXXX | X | |
| 4ème Santé environnementale | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXX | | |
| 5ème Infrastructures urbaines | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX | | |
| 6ème Habitat spontané | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX | X | |
| 7ème Pollution de l'eau | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX | | |
| 8ème Pollution sonore | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXX | XXXX | XXXX |
| 9ème Technologies dangereuses pour l'environnement | XXXXXX | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | | |
| 10ème Pollution de l'air | X | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | X | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

++ : très important
+ : réel
0 : insignifiant
- : très insignifiant.

ATELIER 3

Identification et Hiérarchisation des Problèmes

| Problèmes | ++ | + | 0 | - |
|--|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| 1 . Education Environnementale | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXXX | X | |
| 2 . Déchets solides | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXX | XX | XX |
| 3 . Assainissement | XXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXX | XXXX | X |
| 3 . Santé Environnementale | XXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXXX | XXX | |
| 5 . Distribution de l'eau | XXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXXX | XX | XXXX |
| 6 . Electrification | XXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXXX | XXX | XXXX |
| 7 . Prise en Compte de l'environnement dans la planification urbaine | XXXXXXXXXX | XXXXX | XXXXXXXXXX | |
| 8 . Reboisement urbain | XXXXXXXXXX | XXXXX | XXX | XX |
| 9 . Habitat spontané | XXXXXXXXXX | XXXXX | XXXXXX | XXXXXX |
| 10. Déchets liquides | XXX | XXXXXXXXXXXXX | XXXXXX | XXXXX |
| 11. Pollution de l'eau | XXXX | XXXX | XXXXXXXXXXXXX | XXXXXXX |
| 12. Technologies dangereuses pour l'environnement | XXX | XXXX | XXXXXXXXXXXXX | XXXXXXX |
| 13. Pollution de l'air | XX | XXX | XXXXXX | XXXXXXXXXXXXX |

++ : très important
+ : réel
0 : insignifiant
- : très insignifiant.

Consultation Nationale sur l' Environnement Urbain
25 et 26 Novembre 1994 (Hôtel Indépendance)
Urgence, importance des Problèmes d'Environnement urbain

Identification et Hiérarchisation des Problèmes
TABLEAU DE SYNTHESE

| PROBLEMES | ++ | + | 0 | - |
|--|----|---|---|---|
| 1. Assainissement | | | | |
| 2. Déchets solides | | | | |
| 3. Habitat spontané | | | | |
| 4. Distribution de l'eau | | | | |
| 5. Education environnementale | | | | |
| 6. Pollution de l'eau | | | | |
| 7. Santé environnementale | | | | |
| 8. Déchets liquides | | | | |
| 9. Technologies dangereuses | | | | |
| 10. Pollution de l'air | | | | |
| 11. Prise en compte de l'environnement dans la planification urbaine | | | | |
| 12. Espaces verts et reboisement | | | | |
| 13. Pollution sonore | | | | |
| 14. Electrification | | | | |
| 15. Pollution des Plages | | | | |

++ : très important
0 : insignifiant

+ : réel
- : très insignifiant

Consultation Nationale sur l' Environnement Urbain
25 et 26 Novembre 1994 (Hôtel Indépendance)
Urgence, importance des Problèmes d'Environnement urbain

Identification et hiérarchisation des Critères de selection des Projets

| IDENTIFICATION DES CRITERES DE SELECTION | ++ | + | 0 | - |
|---|----|---|---|---|
| 1. Le Coût du projet doit être inférieur à 25.000.000 de FCFA | | | | |
| 2. La part de la Main-d'Oeuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (entre 25 et 30 % du coût total du projet) | | | | |
| 3. La faisabilité technique, économique et sociale du projet doit être justifiée | | | | |
| 4. les résultats attendus de l'exécution du projet doivent être appréciables (bénéfices économiques et sociaux) et doivent permettre, autant que possible, la répliquabilité et/ou l'extension du projet. | | | | |
| 5. Le dialogue entre les organisations (communes, ONG, communautés de base), dans l'amélioration de l'environnement urbain, est indispensable. | | | | |
| 6. Seront privilégiés les projets des organisations qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation de savoir-faire locaux) aux problèmes de l'environnement urbain. | | | | |
| 7. Dans les projets présentés par les organisations pour exécution, la participation (en nature et/ou financière) effective des communautés est indispensable. | | | | |
| 8. L'exécution du projet doit permettre le renforcement de la capacité des organisations. | | | | |
| 9. Seront appréciés les projets qui intègrent des modalités d'évaluation et de suivi de l'exécution du projet. | | | | |
| 10. Seront privilégiés, les projets dont les objectifs sont complémentaires à ceux d'autres projets, notamment ceux localisés dans un ou plusieurs villes. | | | | |

| | ++ | + | 0 |
|--|--------------------|--------------------|--------|
| 1 • Le coût du Projet doit être ≤ à 25 Millions de FCFA. | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | | |
| 2 • Dans les projets présentés par les demandeurs pour exécution, la participation effective (en nature et/ou en financière) est indispensable. | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | | |
| 3 • La faisabilité technique, économique et sociale du projet doit être justifiée. | XXXXXXXXXXXXXX | XXXX | |
| 4 • Les résultats attendus dans l'exécution du projet doivent être appréciables (bénéfices économiques et sociaux) et doivent permettre autant que possible la répliquabilité et/ou l'extension du projet. | XXXXXXXXXXXXXX | XXXX | |
| 5 • Seront appréciés les projets qui intègrent les modalités d'évaluation et de suivi du projet. | XXXXXX | XXXXXXXXXX | |
| 6 • La part de la main d'oeuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (25 % à 30 % du coût total du projet). | XXXXXX | XXXXXX | XXXX |
| 7 • Seront privilégiés les projets dont l'exécution implique une forte participation des jeunes et/ou des femmes. | XXXXXX | XXXXXX | XX |
| 8 • Seront privilégiés les projets des demandeurs qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation de savoir-faire local) aux problèmes de l'environnement urbain. | XXXX | YYYYYYY | YXX |
| 9 • Le dialogue entre les organisations dans l'amélioration de l'environnement urbain est indispensable. | XX | YYYYYYYYYYY | YY |
| 10 • L'exécution du projet doit permettre le renforcement de la capacité des organisations. | | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | XX |
| 11 • Seront privilégiés les projets dont les objectifs sont complémentaires à ceux d'autres projets notamment ceux localisés dans une ou plusieurs villes. | | XXXXXX | XXXXXX |
| | | | XXXX |

++ : Important
 + : Réel
 0 : Insignifiant
 - : Très insignifiant.

Identification et Hiérarchisation des Critères de Sélection des Projets

| | ++ | + | 0 | - |
|---|---------------------------|----------------------|---------|---|
| 1er - La faisabilité technique, économique et sociale du projet doit être justifiée. | XXXXXXXXXXXXXXXXXX XXX | X | X | |
| 2ème - Seront privilégiés les projets qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation du savoir-faire local) aux problèmes de l'environnement urbain. | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXX | XX | |
| 3ème - La part de la main-d'œuvre dans le coût du projet doit être appréciable (entre 25 % et 20 %) du coût total du projet. | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXX | | |
| 4ème - Accorder la priorité aux micro-projets.(inférieur ou égal à 5 Millions FCFA.) | XXXXXXXXXX XXXXX | XXXXXX | | |
| 4ème - Les résultats attendus de l'exécution du projet doivent être appréciables (bénéfices économiques et sociaux) et doivent permettre la répliquabilité et/ou l'extension du projet. | XXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXX | X | |
| 6ème - Seront privilégiés les projets impliquant plusieurs partenaires. | XXXXXXXXXXXX | XXXXXX | XX | |
| 6ème - Dans les projets présentés par les demandeurs pour exécution, la participation (en nature et/ou financière) effective des communautés est indispensable. | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX | X | |
| 8ème - Le coût du projet doit être < 25 Millions FCFA. | XXXXXXXXXXXX | XXXX | XXXXXXX | |
| 9ème - L'exécution du projet doit permettre le renforcement de la capacité des organisations. | XXXXX | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | | |
| 9ème - Seront appréciés les projets qui intègrent les modalités d'évaluation et de suivi de l'exécution du projet. | XXXXX | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXX | |
| 11ème - Seront privilégiés les projets dont les objectifs sont complémentaires à ceux d'autres projets notamment ceux localisés dans une ou plusieurs villes. | XXX | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXX | |

++ : très important
+ : Réel
0 : Insignifiant
- : Très insignifiant

Identification et Hiérarchisation des Critères de Sélection des Projets

| | ++ | + | 0 | - |
|--|----------------------|------------|-----|---|
| 1er . Les résultats attendus de l'exécution du projet doivent être appréciables (bénéfices économiques et sociaux) et doivent permettre, autant que possible, la répliquabilité et/ou l'extension du projet. | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XX | | |
| 2ème . Seront privilégiés les projets des demandeurs qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation de savoir faire locaux) aux problèmes de l'environnement urbain. | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XX | | |
| 3ème . Seront appréciés les projets qui intègrent les modalités d'évaluation et de suivi de l'exécution du Projet. | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXX | | |
| 4ème. - L'exécution du projet doit permettre le renforcement de la Capacité des Organisations et leur autonomie. | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXXXX | | |
| 4ème. - Le dialogue entre les organisations, dans l'amélioration de l'environnement, est indispensable. | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | YYY | | |
| 4ème. - La faisabilité technique, économique et sociale du projet doit être justifiée. | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XXX | | |
| 7ème . Le coût du projet doit être plafonné. (Inférieur à 25.000.000 FCFA) | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | XX | XX | |
| 8ème . Seront privilégiés les projets dont les objectifs sont complémentaires à ceux d'autres projets, notamment ceux localisés dans une ou plusieurs villes. | XXXXXXXXXXXXXX | YYYYYY | XX | |
| 9ème . La part de la main d'oeuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (entre 25 et 35 % du coût total du projet). | XXXXXXXXXX | XXXXXXXXXX | XX | X |
| 10 . Dans les projets présentés par les demandeurs pour exécution la participation (en nature et/ou financière) effective des Communautés est indispensable. | XXXXXXXXXX | XXXXXXXXXX | XXX | X |

++ : Important
+ : Réel
0 : Insignifiant
- : Très insignifiant.

Consultation Nationale sur l'Environnement Urbain
25 et 26 Novembre 1994 (Hôtel Indépendance)

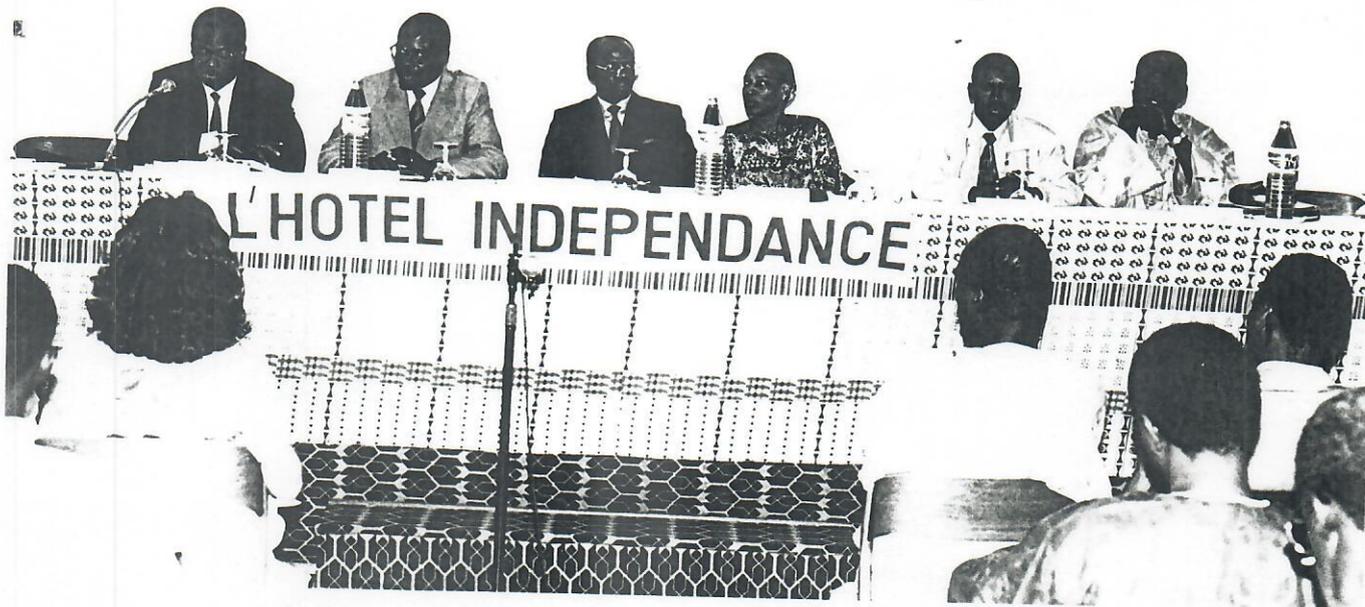
Programme Life (P.N.U.D.)

Identification et Hiérarchisation des critères de Sélection des Projets

| SYNTHESE DES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS | |
|--|--|
| 1. Les résultats attendus de l'exécution du projet doivent être appréciables (bénéfices économiques et sociaux) et doivent permettre, autant que possible la réplicabilité et / ou l'extension du projet. | 7. La part de l'investissement dans le coût total du projet doit être appréciable (entre 25 et 30% du coût total du projet) |
| 2. La faisabilité technique, économique et sociale du projet doit être justifiée. | 8. Le dialogue entre les organisations, dans l'amélioration de l'environnement urbain , est indispensable. |
| 3. Seront privilégiés, les projets des demandeurs qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation de savoir-faire locaux) aux problèmes de l'environnement urbain. | 9. L'exécution du projet doit permettre le renforcement de la capacité des organisations. |
| 4. Le coût du projet doit être inférieur à 25.000.000 FCFA | 10. Seront privilégiés, les projets dont les objectifs sont complémentaires à ceux d'autres projets , notamment ceux localisés dans une ou plusieurs villes. |
| 5. Dans les projets présentés par les demandeurs pour exécution, la participation (en nature et/ou financière) effective des communautés est indispensable. | 11. Accorder la priorité aux micro-projets (< 5 millions FCA) |
| 6. Seront appréciés les projets qui intègrent les modalités d'évaluation et de suivi de l'exécution du projet | 12. Seront privilégiés les projets dont l'exécution implique une forte participation des jeunes et/ou des femmes |

HOTEL
INDEPE
DAKAR

CE



HOTEL
INDEPE
DAKAR



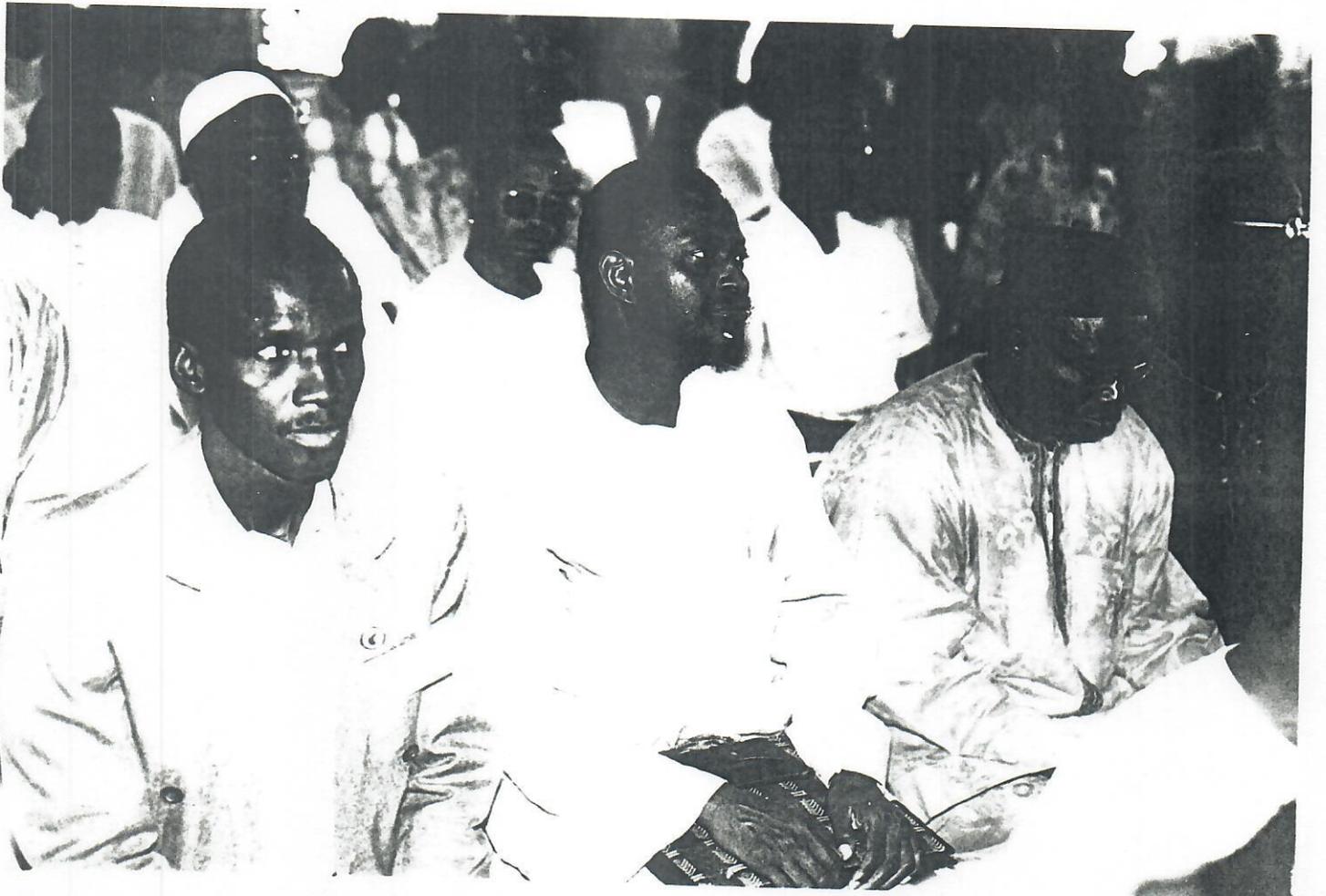
CEREMONIE D'OUVERTURE - Hymne sur l'ENVIRONNEMENT chanté par les élèves de l'Association S.O.S. Environnement







Invités



ACTIVITE II 1. Identification et hiérarchisation des problèmes
d'Environnement Urbain au Sénégal



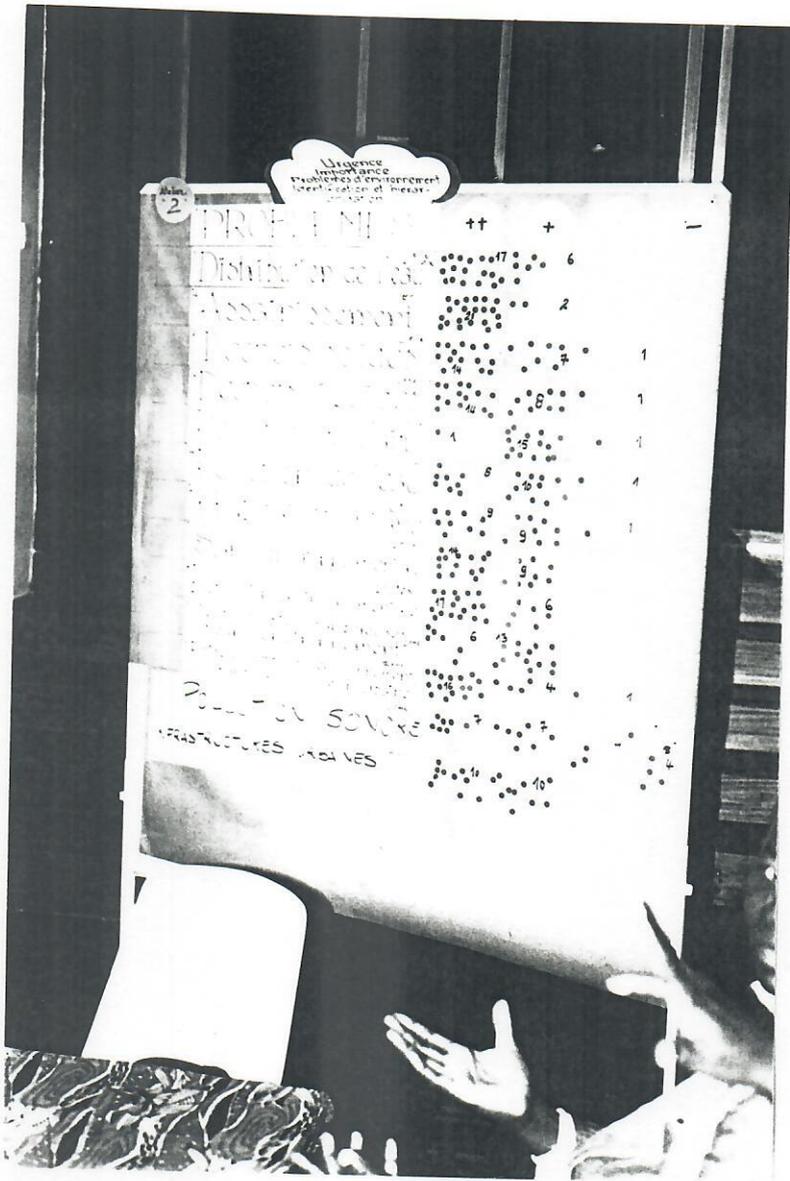
Définition des Critères de Sélection

1. Le coût du projet doit être inférieur à 25.000.000FCFA
2. Part de la main d'œuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (25 à 30% du coût total du projet)
3. La faisabilité technique, économique et sociale du projet doit être justifiée
4. Les bénéfices attendus de la réalisation du projet doivent être appréciables (en termes économiques et sociaux) et être perméables, autant que possible, au développement du projet
5. La distance entre les agents locaux et l'amélioration de l'environnement urbain est indispensable
6. Seront privilégiés les projets des demandeurs qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation de savoirs locaux) aux problèmes de développement urbain
7. Dans les projets présentés par les demandeurs pour sélection, la participation (en nature et/ou financière) effective des communautés est indispensable
8. L'exécution du projet doit permettre de renforcer de la capacité des organisations
9. Seront appréciés les projets qui intègrent des modalités d'évaluation et de suivi de l'exécution du projet.
10. Seront privilégiés les projets dont les bénéfices sont complémentaires à ceux d'autres projets, notamment ceux localisés dans une ou plusieurs villes.

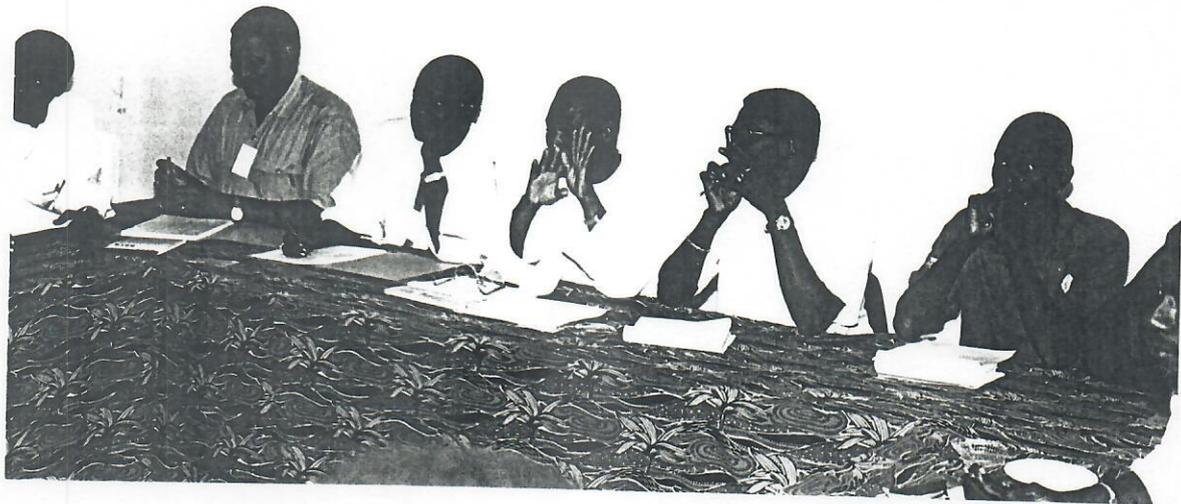
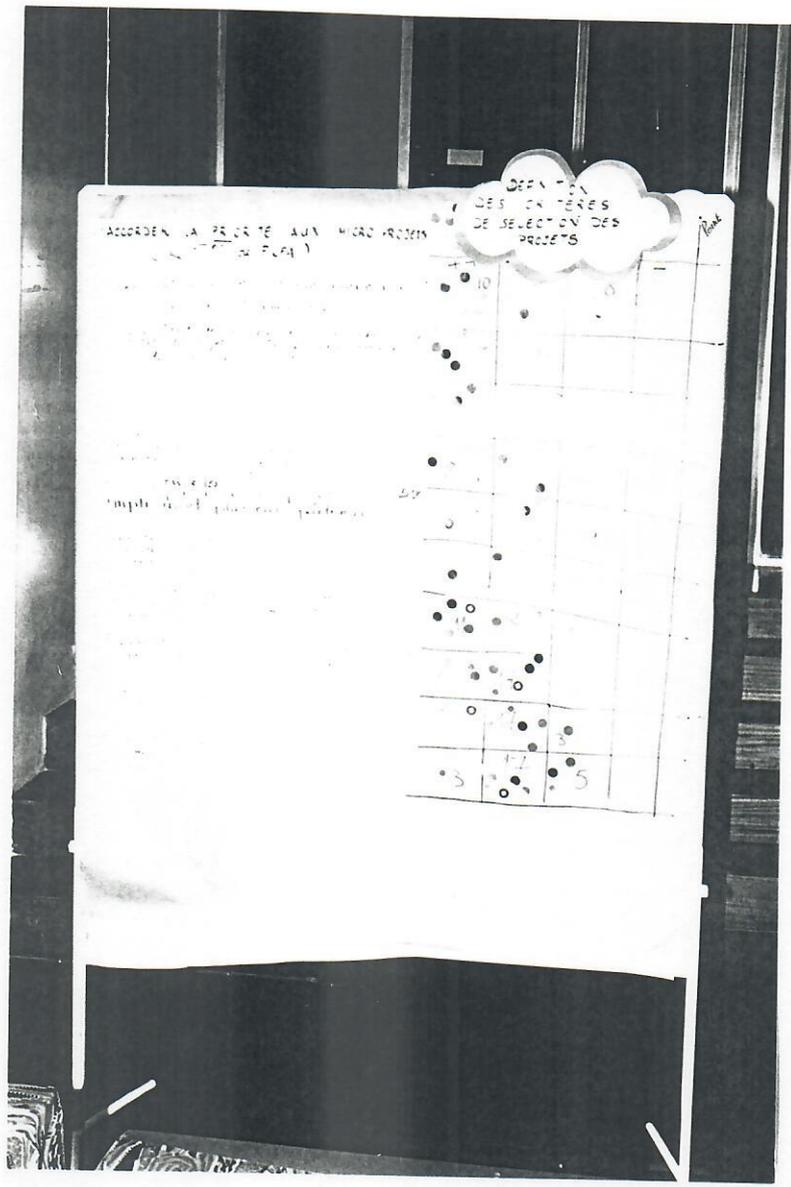
Il seront privilégiés les projets dont l'exécution implique une forte participation de jeunes et de femmes

Maires participants à l'atelier n°





Atelier II 2 - Identification et hiérarchisation des Critères de Sélection des projets





DEFINITION des CRITERES de SELECTION des PROJETS

| | Importance | Appréciation | Notre | Préférences | |
|--|------------|--------------|-------|-------------|----|
| | + | + | 0 | - | |
| 1/ Le coût du projet doit être inférieur à 25.000.000 fcs CFA | 27 | 2 | 2 | | 29 |
| 2/ La part de la main d'œuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (entre 25 à 50% du coût total du projet) | 8 | 10 | 2 | 1 | 25 |
| 3/ La faisabilité technique, économique et social du projet doit être justifiée | 17 | 3 | | | 37 |
| 4/ Les résultats attendus de l'exécution du projet doivent être appréciables (bénéfices économiques et sociaux) et doivent permettre, autant que possible, la replicabilité de l'extension du projet | 20 | 2 | | | 40 |
| 5/ Le dialogue entre les organisations, dans l'amélioration de l'environnement urbain, est indispensable | 17 | 3 | | | 37 |
| 6/ Seront privilégiés, les projets de demandeurs qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation de savoir-faire locaux) aux problèmes de l'environnement urbain. | 19 | 2 | | | 40 |
| 7/ Dans les projets présentés par les demandeurs pour l'exécution, la participation (au moins 40 financiers) effective des Communautés est indispensable. | 8 | 9 | 3 | 1 | 24 |
| 8/ L'exécution du projet doit permettre le renforcement de la capacité des Organisations | 16 | 5 | | | 37 |
| 9/ Seront appréciés les projets qui intègrent les modalités d'évaluation et de suivi de l'exécution du projet. | 18 | 3 | | | 39 |
| 10/ Seront privilégiés, les projets dont les objectifs sont complémentaires à ceux d'autres projets, notamment ceux localisés dans une ou plusieurs villes. | 12 | 7 | 2 | | 28 |



seance de synthese :
Identification et Hiérarchisation des Problèmes et des Critères de Sélection



Urgence
importance
Problèmes d'environnement
identification et hiérarchi-
sation

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| 1/ ASSAINISSEMENT | 2/ DRETS |
| 2/ DRETS | 3/ Habitat spontané |
| 3/ Habitat spontané | 4/ Distribution de l'eau |
| 4/ Distribution de l'eau | 5/ Education environnementale |
| 5/ Education environnementale | 6/ Pollution de l'eau |
| 6/ Pollution de l'eau | 7/ ... |
| 7/ ... | 8/ Déchets |
| 8/ Déchets | 9/ ... |

HOTEL

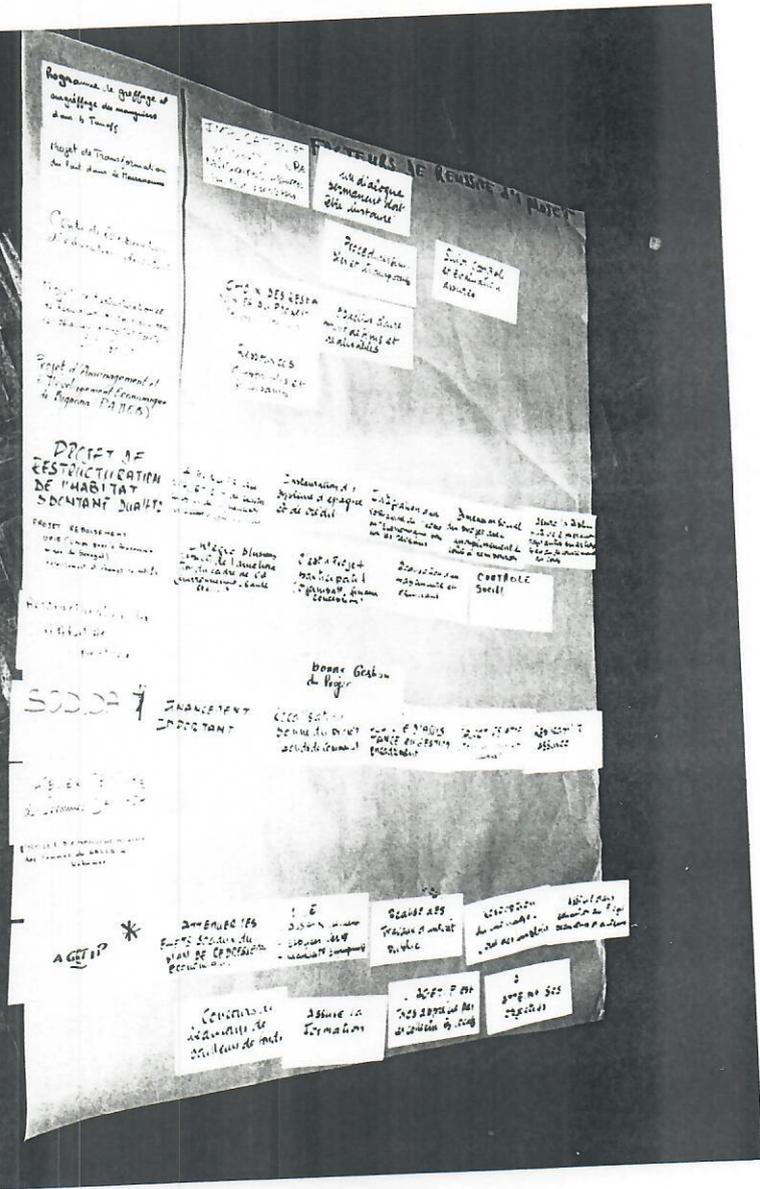
DEFINITION des CRITERES de SELECTION des PROJETS

Synthèse des critères de sélection des PROJETS

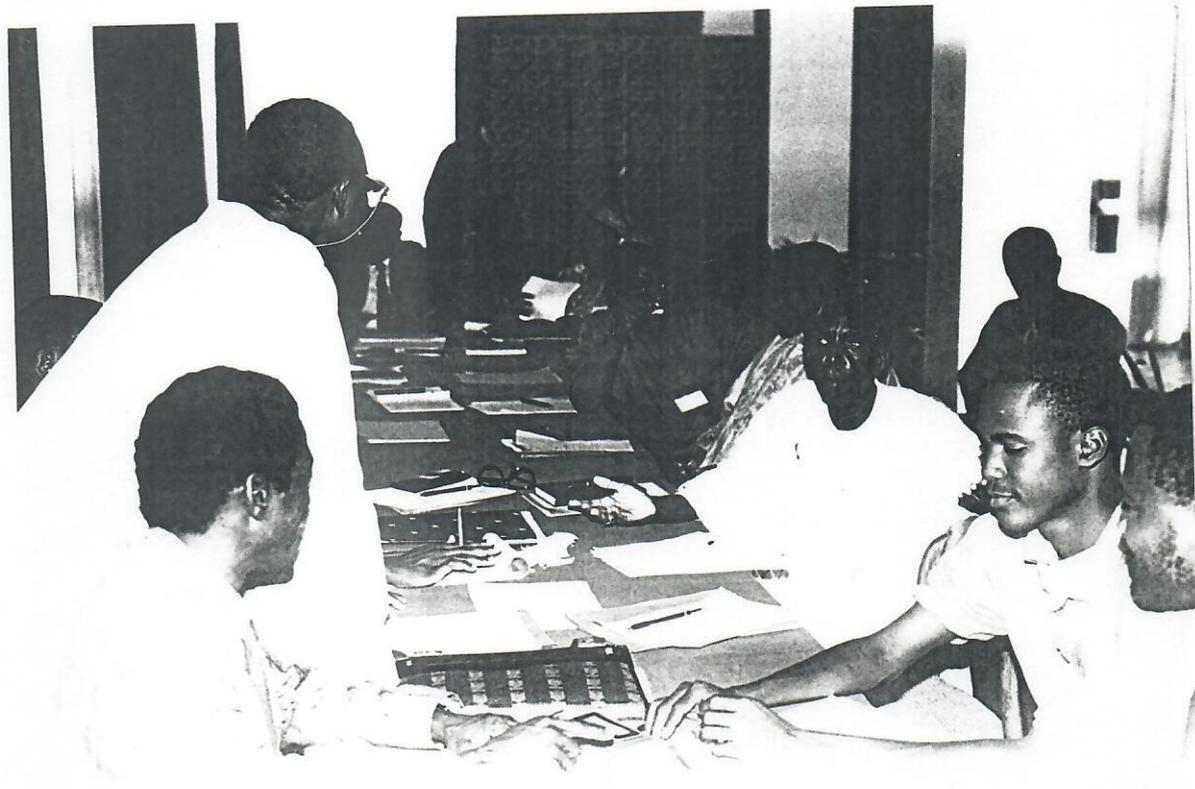
- 1 Les résultats attendus de l'exécution du projet doivent être appréciables (bénéfices économiques et sociaux) et doivent être durables, autant que possible, la replicabilité et/ou l'extension du projet
- 2 La faisabilité technique, économique et social du projet doit être justifiée.
- 3 Seront privilégiés, les projets des demandeurs qui cherchent à trouver des solutions locales (utilisation de savoir-faire locaux) aux problèmes de l'environnement urbain.
- 4 le coût du projet doit être inférieur à 25.000.000 fcs CFA
- 5 Dans les projets présentés par les demandeurs pour l'exécution, la participation (au moins 4% financière) effective des Communautés est indispensable.
- 6 Seront appréciés les projets qui intègrent les modalités d'évaluation et de suivi de l'exécution du projet.
- 7 Le part de la main d'œuvre dans le coût total du projet doit être appréciable (entre 7,25 à 30% du coût total du projet)
- 8 Le dialogue entre les organisations, dans l'amélioration de l'environnement urbain, est indispensable
- 9 L'exécution du projet doit permettre le renforcement de la capacité des Organisations
- 10 Seront privilégiés, les projets dont les objectifs sont complémentaires à ceux d'autres projets, notamment ceux localisés dans une ou plusieurs villes
- 11 Accorder la priorité aux micro-projets (≤ 5 millions Fcfa)
- 12 Seront privilégiés les projets dont l'exécution implique une forte participation des Jeunes et/ou des Femmes



Atelier n° 1 : Identification des facteurs de réussite d'un projet



Atelier n° :
Séance de discussion



**BAILLEURS DE FONDS BILATERAUX ET MULTILATERAUX
INVITES A LA CONSULTATION NATIONALE
DU 25 AU 26 NOVEMBRE 1994**

Messieurs :

1. L'Ambassadeur de France
2. L'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne
3. l'Ambassadeur de la Suisse
4. L'Ambassadeur des Pays-Bas
5. L'Ambassadeur du Canada
6. L'Ambassadeur des Etat-Unis d'Amérique
7. L'Ambassadeur du Japon
8. L'Ambassadeur du Koweit
9. L'Ambassadeur d'Arabie Saoudite
10. L'Ambassadeur de Suède
11. Le Représentant de la Fondation Frédéric Ebert
12. L'Ambassadeur, Représentant le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
13. L'Ambassadeur, Représentant du Fonds Européen de Développement (F.E.D.)
14. L'Ambassadeur, Représentant la Mission Française d'Aide et de Coopération
15. L'Ambassadeur, Représentant de la Banque Mondiale
16. L'Ambassadeur, Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)
17. L'Ambassadeur, Représentant le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.)
18. L'Ambassadeur, Représentant le Fonds des Nations Unies pour la Population (F.N.U.A.P.)
19. L'Ambassadeur, Représentant la Fondation Ford
20. L'Ambassadeur, Représentant l'U.S.A.I.D.
21. L'Ambassadeur, Représentant la Caisse Française de Développement (C.F.D.)